

Actes d'état civil

Acte de naissance

Vous avez besoin d'un acte de naissance ? 3 documents différents peuvent vous être délivrés :

- une **copie intégrale** (c'est-à-dire la reproduction de l'ensemble de votre acte de naissance),
- un **extrait avec filiation** : lien juridique entre un enfant et son père et/ou sa mère
- un **extrait sans filiation**. La démarche varie en fonction de votre lieu de naissance (en France ou à l'étranger).

La demande d'un acte de naissance peut être faite auprès de la mairie **de votre lieu de naissance** ou directement en ligne. Elle est **gratuite**.

Service en ligne :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1406>

Acte de mariage

Trois types d'actes de mariage peuvent vous être remis : une **copie intégrale** (c'est-à-dire la reproduction de l'ensemble de votre acte de mariage) ou un **extrait avec filiation** : lien juridique entre un enfant et son père et/ou sa mère ou un **extrait sans filiation**.

La démarche varie en fonction du **lieu du mariage** : en France ou à l'étranger.

La demande de votre acte de mariage peut être faite auprès de la mairie de **votre lieu de mariage** ou directement en ligne. Elle est **gratuite**.

Service en ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1432>

Acte de décès

La copie intégrale d'acte de décès est la reproduction de l'ensemble d'un acte de décès.

Les démarches pour l'obtenir **dépendent du lieu du décès** : en France ou à l'étranger.

Vous pouvez faire une demande à tout moment, **sans justificatifs** auprès de **la mairie du lieu de décès** (si le décès a eu lieu en France) ou directement en ligne (décès en France ou à l'étranger). La demande est **gratuite**.

Service en ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1444>

Contact

Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann

01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



mairie@mairie-thoiry.fr



mairie-thoiry.fr

Téléchargement

[Acte de naissance](#)

[Acte de mariage](#)

[Acte de décès](#)

Demande de rectification d'un acte d'état civil

En cas d'acte comportant une erreur (prénom oublié, nom mal orthographié...) une demande de rectification doit être faite via le formulaire de demande de rectification

Formulaire

:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R18387>